



Photo: Laurie Storsater

Photo: Palais des Congrès de Montréal

Le premier ministre Brian Mulroney s'adressant aux représentants des 103 nations participantes lors de la réunion du GATT à Montréal.

La semaine de négociations ministérielles de Montréal n'a donné aucun compromis sur cette question. À la fin de la Réunion, M. Crosbie déclarait : « Le Canada accorde une priorité élevée à la réforme à long terme du commerce des produits agricoles . . . Malgré les efforts concertés du Canada et d'autres pays pour dégager un consensus sur l'objectif d'une réforme à long terme des échanges agricoles, l'écart entre la Communauté européenne et les États-Unis était tout simplement trop grand pour que nous puissions le combler cette semaine ». Et le Ministre ajoutait : « Bien que nous soyons déçus, nous ne sommes pas découragés ».

La RMM s'est terminée sur une décision de reprendre les travaux à l'échelon des hauts fonctionnaires à Genève, en avril, pour traiter des quatre questions sur lesquelles il n'y avait pas eu entente : l'agriculture, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, les textiles et les sauvegardes.

Des progrès sensibles ont été réalisés dans 11 des

15 groupes de négociation. Les gains les plus importants ont été réalisés sur l'accès aux marchés, le règlement des différends, le fonctionnement du système du GATT, le commerce des services, les produits tropicaux et l'amélioration des règles du GATT.

Plusieurs de ces thèmes sont hautement prioritaires pour le Canada.

Accès aux marchés — Le cadre qui a été élaboré permettra de négocier une réduction substantielle des barrières tarifaires et non tarifaires, notamment de celles qui font obstacle aux exportations de produits provenant des ressources naturelles, à toutes les étapes de leur transformation.

Règlement des différends — L'entente provisoire qui a été conclue améliorera la constitution et le fonctionnement des groupes spéciaux du GATT et réduira les possibilités de retards en matière de règlement des différends. La procédure sera rendue plus souple par l'utilisation élargie de l'arbitrage, de la conciliation et de la médiation.

Commerce des services — Les ministres ont convenu d'intensifier les négociations de fond sur un cadre multilatéral qui s'appliquerait à l'éventail de secteurs de services le plus large possible et qui supposerait une libéralisation progressive des obstacles au commerce.

Produits tropicaux — Le Canada a contribué à un ensemble important de mesures qui visent à libéraliser le commerce des produits revêtant une importance particulière pour les pays en développement. Avec cette offre de libéralisation, la plupart des importations canadiennes de produits tropicaux, qui représentent environ 1,2 milliard de dollars par année, bénéficieraient du régime de franchise ou d'un régime préférentiel spécial.

Fonctionnement du système du GATT — L'accord provisoire qui a été conclu prévoit l'établissement d'un nouveau mécanisme d'examen des politiques commerciales qui reverra régulièrement les politiques et pratiques commerciales des Parties contractantes au GATT; une plus forte participation ministérielle visant à donner une meilleure orientation politique aux activités du GATT; et une plus grande coopération entre les membres du GATT et les autres grandes institutions économiques internationales.

Amélioration des règles du GATT — Il y a eu entente sur un cadre de négociation global et équilibré visant à améliorer les règles actuelles du GATT concernant les subventions qui faussent les échanges et l'utilisation des mesures compensatoires. Ce cadre reconnaît la nécessité de définir les subventions, d'élaborer de nouvelles règles touchant les recours commerciaux et de préciser les conditions dans lesquelles les subventions ne seront pas passibles de droits compensateurs. Des négociations seront maintenant engagées sur des moyens de réduire l'effet de distorsion des mesures concernant les investissements liées au commerce comme les prescriptions de teneur locale et de résultats à l'exportation.

À Montréal, les ministres n'avaient certes pas la tâche facile. Et si les résultats n'ont pas entièrement répondu aux attentes du Canada et de bien d'autres pays, ils ont quand même été encourageants. Le ministre Crosbie affirmait, à la suite de la RMM, que le GATT se porte bien même s'il a certains malaises. « Le Canada et tous les autres participants se sont engagés à garantir l'achèvement des négociations d'ici à la fin de 1990 . . . Il nous reste à réaliser une tâche difficile, mais non impossible. »

tielles à notre capacité future d'exporter nos biens et nos services et qu'elles sont tout aussi essentielles à notre prospérité future. »

À la séance inaugurale, M. Mulroney a aussi abordé la question de l'agriculture, l'un des points centraux à la table de négociation. Il a réclamé une libéralisation juste et équitable du commerce des produits agricoles et l'élimination des subventions qui faussent les échanges, lesquelles se sont avérées onéreuses pour les fermiers canadiens.

La plupart des mesures touchant le commerce des produits agricoles étant directement liées aux politiques agricoles nationales, l'agriculture a été laissée de côté dans les cycles de négociation précédents parce que politiquement difficile à négocier.